

TOURNOI INTER DEPARTEMENTAL FEMININ

Coefficient épreuve : 0.5

Dimanche 3 mars 2024**À Rueil-Malmaison**Complexe Omnisports Alain Mimoun
41 Rue Voltaire 92500 RUEIL-MALMAISON**Date limite d'engagement le lundi 26 février 2024**

Tableaux	Nom du Tableau
Toutes séries	I
Poussines/Benjamines (Moins de 11 ans)	B
Minimes (Moins de 13 ans)	C
Cadettes, Juniors (Moins de 15 ans, Moins de 19 ans)	D
Poussines/Benjamines, Minimes, Cadettes (classées 500 points uniquement)	E
Vétérans	F
Juniors, Seniors, Vétérans (classées 500 points uniquement)	G
Toutes catégories 5 à 8 (501 à 899 points)	H

Les horaires seront diffusés à la fin des inscriptions.

Art 1 : Le tournoi féminin est ouvert aux joueuses licenciées (loisir et compétition) dans le département des Hauts de Seine et dans le département des Yvelines. Les licences « Loisir » seront basculées en licences « Compétition ». Pour participer le jour de l'épreuve, les joueuses devront être en règle avec le règlement sur la certification médicale. Tenue sportive selon les règlements de la FFTT (short et maillot obligatoires).

Art 2 : Chaque joueuse peut s'inscrire au maximum dans 2 tableaux. Chaque joueuse doit s'inscrire obligatoirement dans le tableau correspondant à sa catégorie d'âge (excepté pour les seniors et vétérans) et éventuellement dans un tableau supplémentaire, tel que mentionné ci-dessous.

		Classement	
		Si = 500 pts	Si > 500 pts
Catégorie	1er Tableau Obligatoire	2ème Tableau	
Poussines	B - Benjamines	E	C, D
Benjamines	B - Benjamines	E	C, D, H, I
Minimes	C - Minimes	E	D, H, I
Cadettes	D - Cadettes / Juniors	E	H, I
Jeunes (sauf juniors)	E – Poussines/Benjamins à Cadettes (500 pts)	B,C,D	
Juniors	D - Cadettes / Juniors	G	H, I
Seniors	G- Juniors, Seniors, Vétérans (500 pts)	I	
	H - De 5 à 8 (501 à 899 pts)		I
	I - Toutes séries	G	H
Vétérans	F - Vétérans	G	H, I
	G- Juniors, Seniors, Vétérans (500 pts)	I	
	H - De 5 à 8 (501 à 899 pts)		I
	I - Toutes séries	G	H

Art 3 : Horaires

Après la date limite des engagements, une circulaire sera transmise aux clubs ayant des féminines inscrites, avec les horaires détaillés de l'épreuve.

Art 4 : Les droits d'engagements sont de 7€ pour un tableau – 13€ pour deux tableaux

- Les engagements pour les joueuses des Hauts de Seine sont à envoyer par mail à cdtt92@gmail.com.
Le montant des engagements sera porté sur la prochaine facture adressée à chaque club.
- Les engagements pour les joueuses des Yvelines sont à envoyer par mail à secretariat@cd78fftt.fr.
Le montant des engagements sera porté sur la prochaine facture adressée à chaque club.

Art 5 : L'épreuve sera gérée sous SPIDD. Toutes les rencontres se dérouleront au meilleur des 5 manches. **Toute joueuse inscrite dans un tableau qui ne se serait pas présentée à la table de pointage avant l'heure de clôture du pointage de ce tableau sera définitivement retirée de la liste des engagé(e)s avant la constitution des poules. Il n'y aura aucune possibilité de réintégrer une joueuse une fois que les poules auront été éditées.**

Art 6 : Organisation

Epreuves de Simples :

1^{ère} PHASE : Les joueuses seront réparties dans des poules de 3.

2^{ème} PHASE : Toutes les joueuses rentreront dans un tableau TED :

Un tirage au sort dit « International » sera effectué. Les places de 3^{ème} et 4^{ème} pourront être jouées.

En fonction de l'avancement des tableaux et du nombre d'engagées, le juge-arbitre de l'épreuve pourra adapter la formule de la compétition afin de respecter au mieux les horaires.

Art 7 : Les 8 premières de chaque tableau seront récompensées, sous condition d'atteindre 16 participantes minimum dans le tableau, les récompenses représentant une valeur totale de plus de 3 000€.

Art 8 : Un challenge interclubs sera attribué au club ayant marqué le plus de points au cours de l'épreuve selon le décompte des points suivants :

- Vainqueur 8 points
- Finaliste 6 points
- ½ finaliste 5 points
- ¼ finaliste 4 points
- 1/8 finaliste 3 points
- 1/16 finaliste 2 points
- 1/32 finaliste 1 point

Calcul :

La meilleure joueuse du club dans chaque tableau marque des points, plus 1 point de présence par joueuse.

En cas d'égalité de points : départage par le plus grand nombre de joueuses présentes, puis la plus jeune joueuse.
Les 3 premiers clubs seront récompensés avec une coupe.

Art 9 : La remise des récompenses se fera en fonction de l'avancement de la compétition et sera suivie « du pot de l'amitié ».

Art 10 : Sauf opposition expresse auprès du Comité Départemental, les participantes acceptent l'utilisation des photographies prises lors de cette compétition sur tous supports de communication du CD 78 et CD 92.